



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2005/4
29 juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

**RAPPORT DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE
DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE,
TENUE À BONN DU 19 AU 27 MAI 2005**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour).....	1 – 3	4
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour)	4 – 8	4
A. Adoption de l'ordre du jour	4 – 5	4
B. Organisation des travaux de la session	6 – 8	6
III. LES INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA VULNÉRABILITÉ ET L'ADAPTATION À CES CHANGEMENTS: ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES (Point 3 de l'ordre du jour).....	9 – 15	7
IV. L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES (Point 4 de l'ordre du jour)	16 – 21	8
V. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES (Point 5 de l'ordre du jour)	22 – 49	9
A. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux	22 – 26	9
B. Conséquences de l'exécution d'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre, évoquées dans la décision 12/CP.10, pour la réalisation des objectifs d'autres conventions et protocoles relatifs à l'environnement	27 – 33	10

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
C. Achèvement de l'élaboration des directives techniques concernant les méthodes de calcul des ajustements à opérer au titre du Protocole de Kyoto	34 – 40	11
D. Systèmes de registres à mettre en place au titre du Protocole de Kyoto	41 – 49	12
VI. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES (Point 6 de l'ordre du jour).....	50 – 63	14
VII. POLITIQUES ET MESURES CORRESPONDANT À DE «BONNES PRATIQUES» APPLIQUÉES PAR LES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (Point 7 de l'ordre du jour)	64 – 70	16
VIII. BESOINS DE RECHERCHE AUX FINS DE LA CONVENTION (Point 8 de l'ordre du jour).....	71 – 83	17
IX. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES (Point 9 de l'ordre du jour).	84 – 102	19
A. Rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sur la protection de la couche d'ozone et du système climatique mondial: questions relatives aux hydrocarbures et aux hydrocarbures perfluorés	84 – 92	19
B. Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.....	93 – 95	21
C. Rapports du secrétariat du Système mondial d'observation du climat	96 – 102	21
X. QUESTIONS DIVERSES (Point 10 de l'ordre du jour)	103 – 107	23
A. Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto	103 – 106	23
B. Autres questions.....	107	23
XI. RAPPORT DE LA SESSION (Point 11 de l'ordre du jour).....	108 – 110	23
XII. CLÔTURE DE LA SESSION.....	111	24

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
<u>Annexes</u>		
I. Projet de texte à examiner à la vingt-troisième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) (Programme de travail du SBSTA sur les incidences des changements climatiques, ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements		25
II. Mandat à confier au Groupe d'experts du transfert de technologies aux fins de la formulation de recommandations visant à promouvoir l'application du cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention		29
III. Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à sa vingt-deuxième session		31

Additif – FCCC/SBSTA/2005/4/Add.1

**Projets de décision et de conclusions soumis
à la Conférence des Parties pour adoption**

Projet de décision -/CP.11. Questions relatives aux ajustements à opérer au titre du paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto

Projet de décision -/CP.11. Besoins de recherche aux fins de la Convention

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La vingt-deuxième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue à l'hôtel Maritim, à Bonn (Allemagne) du 19 au 27 mai 2005.
2. En l'absence du Président du SBSTA, M. Abdullatif Salem Benrageb (Jamahiriya arabe libyenne), le Vice-Président du SBSTA, M. Amjad Abdulla (Maldives), a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux représentants de toutes les Parties et de tous les observateurs. Il a également salué le Rapporteur du SBSTA, M. Ibrahim Al-Ajmi (Oman). Le Vice-Président du SBSTA a présidé les trois premières séances et le Président, M. Benrageb, les deux dernières.
3. Le Vice-Président a invité la Secrétaire exécutive de la Convention, M^{me} Joke Waller-Hunter, à prendre la parole. Celle-ci a appelé l'attention sur quelques-unes des questions que le SBSTA aurait à examiner à sa vingt-deuxième session en vue de préparer la onzième session de la Conférence des Parties et la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP). Évoquant le programme de travail quinquennal sur l'adaptation dont la Conférence des Parties avait demandé l'élaboration dans le programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte, la Secrétaire exécutive a fait observer que définir la marche à suivre pour étudier les questions de fond relatives à l'adaptation serait une tâche difficile et a encouragé le SBSTA à réfléchir à la façon dont les divers acteurs pourraient y contribuer de manière cohérente. Elle a invité le SBSTA à s'attacher à promouvoir une plus grande synergie entre la Convention et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (Protocole de Montréal) à l'occasion de l'examen du rapport adopté par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et le Groupe de l'évaluation technique et économique (GETE) relevant du Protocole de Montréal, intitulé *Rapport spécial sur la préservation de la couche d'ozone et du système climatique planétaire: questions relatives aux hydrofluorocarbures et aux hydrocarbures perfluorés* (Rapport spécial GIEC/GETE) et du débat sur l'exécution, dans le cadre du mécanisme pour un développement propre (MDP), d'activités de projet visant la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23). Enfin la Secrétaire exécutive a souligné l'importance de la question de la technologie, à laquelle renvoyaient nombre des points inscrits à l'ordre du jour du SBSTA et de la Conférence des Parties, faisant valoir qu'il serait bon d'envisager de manière cohérente les diverses évolutions concernant la mise au point, le déploiement et le transfert de technologies.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

4. À sa 1^{re} séance, le 19 mai, le SBSTA a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBSTA/2005/1). Des déclarations ont été faites par les représentants de 25 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États

membres¹, un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom du Groupe des États d'Afrique et un autre au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS).

5. À la même séance, le SBSTA a adopté, sans y apporter de modification, l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
3. Les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements: aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques.
4. L'atténuation des changements climatiques: aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques.
5. Questions méthodologiques:
 - a) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux;
 - b) Conséquences de l'exécution d'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre, évoquées dans la décision 12/CP.10, pour la réalisation des objectifs d'autres conventions et protocoles relatifs à l'environnement;
 - c) Achèvement de l'élaboration des directives techniques concernant les méthodes de calcul des ajustements à opérer au titre du Protocole de Kyoto;
 - d) Systèmes de registres à mettre en place au titre du Protocole de Kyoto.
6. Mise au point et transfert de technologies.
7. Politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques» appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
8. Besoins de recherche aux fins de la Convention.
9. Coopération avec les organisations internationales compétentes:
 - a) Rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sur la protection de la couche d'ozone et du système climatique

¹ Les délégations bulgare, croate et roumaine ont appuyé la déclaration faite au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

mondial: questions relatives aux hydrofluorocarbones et aux hydrocarbures perfluorés;

- b) Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

10. Questions diverses:

- a) Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto;
- b) Autres questions.

11. Rapport de la session.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

6. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1^{re} séance, le 19 mai et est convenu de suivre le programme de travail proposé à cette occasion par le Président. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties.

7. Le secrétariat a informé le SBSTA de l'état de la documentation. Il lui a fait également savoir que deux organisations intergouvernementales et huit organisations non gouvernementales désireuses de participer aux sessions des organes subsidiaires avaient soumis des demandes d'accréditation provisoire. Le SBSTA est convenu d'admettre ces organisations en vertu des dispositions du paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention, sans préjudice de la décision que la Conférence des Parties pourrait prendre ultérieurement.

8. À la 4^e séance, le 27 mai, le Président a fait savoir que, durant la session, une réunion avait été organisée comme suite à la décision 10/CP.8 pour permettre au Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et au Président du SBI de débattre avec les présidents des groupes d'experts créés dans le cadre de la Convention² de la collaboration entre ces groupes en vue de la réalisation de leurs programmes de travail relatifs aux questions interdisciplinaires, notamment celles concernant l'adaptation, le transfert de technologies et les activités de renforcement des capacités. Il a indiqué que, de l'avis des participants, cette réunion avait permis de bien avancer et que les trois groupes d'experts étaient convenus d'établir un rapport commun sur leur collaboration pour la vingt-quatrième session des organes subsidiaires (mai 2006).

² Le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, le Groupe d'experts du transfert de technologies et le Groupe d'experts des pays les moins avancés.

III. Les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements: aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques
(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

9. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, tenues les 23 et 27 mai, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2005/MISC.3 et Add.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres³, un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom du Groupe des États africains et un autre au nom de l'AOSIS.
10. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact, coprésidé par M^{me} Marjorie Pyoos (Afrique du Sud) et M. James Shevlin (Australie). À la 4^e séance, M. Shevlin a rendu compte des résultats des consultations tenues dans ce cadre.
11. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions⁴ proposé par le Président.

2. Conclusions

12. Le SBSTA a pris note des vues communiquées par les Parties qui étaient consignées dans le document FCCC/SBSTA/2005/MISC.3 et Add.1.
13. Le SBSTA s'est félicité de l'échange de vues que les Parties avaient eu à l'occasion de l'atelier organisé au cours de la session dans le but de faciliter l'élaboration du programme de travail quinquennal.
14. Le SBSTA a examiné un projet d'annexe à un projet de décision sur le programme de travail quinquennal (voir l'annexe I du présent rapport) et est convenu d'examiner plus avant et d'affiner le projet d'annexe et le projet de décision à sa vingt-troisième session en vue de les soumettre à la Conférence des Parties pour adoption à sa onzième session (décembre 2005).
15. Le SBSTA a prié le secrétariat, agissant sous la direction de son Président, d'organiser un atelier informel, sous réserve de la disponibilité de ressources financières, avant sa vingt-troisième session, en vue de faciliter l'élaboration du programme de travail.

³ Les délégations bulgare, croate et roumaine ont appuyé la déclaration faite au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

⁴ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.14.

**IV. L'atténuation des changements climatiques: aspects scientifiques,
techniques et socioéconomiques**
(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

16. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, tenues les 23 et 27 mai, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2005/MISC.2 et Add.1 et 2. Des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁵.

17. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Kok Seng Yap (Malaisie) et M. Toshiyuki Sakamoto (Japon). À la quatrième séance, M. Sakamoto a rendu compte des résultats des consultations tenues dans ce cadre.

18. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions⁶ proposé par le Président.

2. Conclusions

19. Le SBSTA a pris note des vues communiquées par les Parties qui étaient consignées dans le document FCCC/SBSTA/2005/MISC.2 et Add.1 et 2.

20. Le SBSTA s'est félicité de l'échange de vues que les Parties, les experts et les autres participants avaient eu à l'occasion de l'atelier organisé au cours de la session sur la question de l'atténuation des changements climatiques et a pris note avec satisfaction du résumé des travaux de l'atelier présenté par le Président.

21. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir, pour le 15 juillet 2005, sous la direction de son président, un rapport concis sur les sujets présentés aux ateliers de session qui avaient déjà eu lieu; ce rapport devrait porter sur les gaz à effet de serre, les secteurs, les technologies, les régions et les aspects socioéconomiques, ainsi que sur les autres facteurs connexes abordés.

⁵ Les délégations bulgare, croate et roumaine ont appuyé la déclaration faite au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

⁶ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.10.

V. Questions méthodologiques
(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux
(Point 5 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

22. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1^{re} séance, le 19 mai, et à ses 4^e et 5^e séances, le 27 mai. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2005/INF.2, FCCC/SBSTA/2005/MISC.4 et FCCC/SBSTA/2005/MISC.6. Aux 1^{re} et 4^e séances, des déclarations ont été faites par les représentants de 22 Parties, dont un a parlé au nom de l'AOSIS et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁷. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

23. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par son président avec le concours de M. José Romero (Suisse). À la 4^e séance, M. Romero a rendu compte des résultats de ces consultations.

24. À sa 5^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions⁸ proposé par le Président.

25. À la même séance, après l'adoption des conclusions, le représentant du Luxembourg, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁹, a déclaré que la version antérieure du projet de conclusions proposé par le Président sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.11 constituait un bon point de départ pour débattre de la question à la vingt-troisième session du SBSTA (décembre 2005).

2. Conclusions

26. Le SBSTA n'a pas achevé l'examen des questions relevant du point 5 a) de l'ordre du jour. Il est convenu de poursuivre cet examen à sa vingt-troisième session.

⁷ Les délégations bulgare, croate et roumaine ont appuyé la déclaration faite au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

⁸ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.11/Rev.1.

⁹ Les délégations bulgare, croate et roumaine ont appuyé la déclaration faite au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

B. Conséquences de l'exécution d'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre, évoquées dans la décision 12/CP.10, pour la réalisation des objectifs d'autres conventions et protocoles relatifs à l'environnement
(Point 5 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

27. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 4^e séances, tenues les 19 et 27 mai, respectivement. Il était saisi du document FCCC/TP/2005/1. Des déclarations ont été faites par les représentants de huit Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres¹⁰ et un autre au nom de l'AOSIS.

28. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Georg Borsting (Norvège). À la 4^e séance, M. Borsting a rendu compte des consultations tenues dans ce cadre.

29. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions¹¹ proposé par le Président.

2. Conclusions

30. Le SBSTA a pris note des informations fournies dans le document technique établi par le secrétariat intitulé «Issues arising from the implementation of potential project activities under the clean development mechanism: the case of incineration of HFC-23 waste streams from HCFC-22 production» (FCCC/TP/2005/1).

31. Le SBSTA a invité les Parties, les observateurs admis à participer à ses travaux et les organisations intergouvernementales compétentes à communiquer au secrétariat, le 5 août 2005 au plus tard, leurs observations sur les sujets suivants:

a) Conséquences, pour la réalisation de l'objectif du Protocole de Montréal, de la mise en place, au titre du mécanisme pour un développement propre, de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbone-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbone-23 (HFC-23), compte tenu des principes énoncés au paragraphe 1 de l'article 3 et de la définition donnée au paragraphe 5 de l'article premier de la Convention;

b) Moyens de remédier à de telles conséquences.

¹⁰ Les délégations bulgare, croate et roumaine ont appuyé la déclaration faite au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

¹¹ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.3.

32. Le SBSTA a prié le secrétariat:

a) De rassembler les observations communiquées par les Parties dans un document de la série MISC qu'il examinerait à sa vingt-troisième session (décembre 2005);

b) D'établir, à partir des observations communiquées par les Parties et des contributions du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre, un document d'information exposant les solutions préconisées par les Parties et le Conseil exécutif pour remédier aux conséquences évoquées au paragraphe 31 ci-dessus, qu'il examinerait à sa vingt-troisième session.

33. Le SBSTA est convenu d'examiner, à sa vingt-troisième session, les observations communiquées par les Parties et le document d'information que devait établir le secrétariat afin d'élaborer, sur cette question, un projet de décision qui serait soumis à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto pour adoption à sa première session.

C. Achèvement de l'élaboration des directives techniques concernant les méthodes de calcul des ajustements à opérer au titre du Protocole de Kyoto
(Point 5 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

34. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues les 19 et 27 mai, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2005/2. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres¹², et un autre au nom de l'AOSIS.

35. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Audun Rosland (Norvège) et M. Newton Paciornik (Brésil). À la 4^e séance, M. Paciornik a rendu compte des résultats des consultations tenues dans ce cadre.

36. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions¹³ proposé par le Président.

2. Conclusions

37. Le SBSTA a examiné les renseignements fournis dans le document FCCC/SBSTA/2005/2, dont le projet de directives techniques concernant les méthodes de calcul des ajustements à opérer au titre du paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto, qui comprend des dispositions relatives à l'ajustement des estimations des émissions et des absorptions anthropiques de gaz à effet de serre résultant des activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie. Il a décidé de recommander à la

¹² Les délégations bulgare, croate et roumaine ont appuyé la déclaration faite au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

¹³ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.2.

Conférence des Parties pour adoption à sa onzième session un projet de décision¹⁴ sur les questions relatives aux ajustements à opérer au titre du paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto, assorti d'un projet de décision à soumettre pour adoption (COP/MOP) à sa première session.

38. Le SBSTA a prié le secrétariat de mettre en place un mécanisme par lequel les équipes d'examen composées d'experts se familiariseraient avec les méthodes de calcul des ajustements des estimations des émissions par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre (GES) résultant des activités visées par les paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto pendant le processus d'examen des inventaires de la période 2007-2008, en utilisant des données d'inventaire réelles qui seraient soumises volontairement par les Parties en application des dispositions de la décision 15/CP.10 relatives à la notification, sous réserve de l'assentiment de la Partie concernée.

39. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, à la vingt-quatrième session des organes subsidiaires (mai 2006), une réunion d'information au cours de laquelle les examinateurs principaux, les autres experts membres des équipes d'examen et les Parties mettraient en commun leurs données d'expérience concernant les méthodes de calcul des ajustements. Il a prié également le secrétariat d'organiser, à la vingt-huitième session des organes subsidiaires (juin 2008), une réunion analogue qui porterait sur les enseignements tirés de l'application des méthodes de calcul des ajustements des estimations des émissions par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre résultant des activités visées par les paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.

40. Le SBSTA a décidé d'entreprendre, à sa vingt-troisième session (décembre 2005), des travaux en vue de l'élaboration de critères permettant de conclure à la non-communication d'informations relatives aux estimations des émissions par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre résultant des activités visées par les paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, analogues à ceux définis au paragraphe 3 du projet de décision qui figure en annexe à la décision 22/CP.7, dans le but de recommander une décision sur cette question à la COP/MOP pour adoption à sa première session. Il a invité les Parties à faire parvenir au secrétariat, le 19 août 2005 au plus tard, des propositions concernant ces critères et a prié le secrétariat de rassembler celles-ci dans un document de la série MISC.

D. Systèmes de registres à mettre en place au titre du Protocole de Kyoto (Point 5 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

41. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues les 19 et 27 mai, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2005/INF.3 et FCCC/SBSTA/2005/INF.4.

¹⁴ FCCC/SBSTA/2005/L.2/Add.1. Pour le texte définitif, voir le document FCCC/SBSTA/2005/4/Add.1, p. 2 à 41.

42. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par le Président du SBSTA, avec le concours de M. Murray Ward (Nouvelle-Zélande). À la 4^e séance, M. Ward a rendu compte des résultats de ces consultations.

43. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions¹⁵ proposé par le Président.

2. Conclusions

44. Le SBSTA a pris note des renseignements fournis dans le rapport sur les consultations intersessions consacrées aux systèmes de registres au sujet des contrôles auxquels devait procéder l'administrateur du relevé international des transactions (RIT) et de leur conformité avec les dispositions pertinentes des décisions prises par la Conférence des Parties (FCCC/SBSTA/2005/INF.4).

45. Le SBSTA a remercié le secrétariat pour son travail de recensement des contrôles auxquels devait procéder l'administrateur du RIT (voir le document FCCC/SBSTA/2005/INF.3) et note qu'aucune question n'avait été soulevée à propos de la conformité de l'un quelconque de ces contrôles avec les décisions pertinentes de la Conférence des Parties. Il a donc considéré que les contrôles prévus dans le document susmentionné constituaient une bonne base pour poursuivre la mise en place du RIT et que, compte tenu des dispositions de la décision 16/CP.10, le bon fonctionnement du RIT serait confirmé par des essais rigoureux tout au long de ce processus et démontré aux Parties.

46. Vu la complexité technique des contrôles à effectuer, le SBSTA a encouragé les Parties à utiliser pleinement le document FCCC/SBSTA/2005/INF.3, et à adresser, au besoin, au secrétariat des demandes d'éclaircissements et des observations, afin de se préparer à l'examen du rapport que l'administrateur du RIT devait présenter à la COP/MOP à sa première session, conformément à la décision 16/CP.10, notamment en ce qui concerne la gestion coordonnée des changements apportés aux normes relatives à l'échange de données.

47. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction l'information fournie par le secrétariat selon laquelle les contributions récentes des Parties au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires permettaient au secrétariat, en tant qu'administrateur du RIT, d'en poursuivre la mise en place et de continuer à faciliter la coopération entre les administrateurs des systèmes de registres.

48. Le SBSTA a pris note de ce que le secrétariat comptait que le RIT serait prêt pour l'initialisation des communications à partir d'autres systèmes de registres au troisième trimestre de 2006, sous réserve d'une évaluation des contributions en nature des Parties à sa mise en place, des tâches et des délais précis proposés par les concepteurs techniques, et du caractère suffisant du financement complémentaire disponible mentionné plus haut. Ce calendrier indicatif pourrait être révisé dans le cadre d'une planification plus détaillée une fois qu'un concepteur technique aurait été sélectionné pour le RIT.

¹⁵ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.7.

49. Le SBSTA a également noté que, conformément à la décision 16/CP.10, l'administrateur du RIT élaborerait des procédures opérationnelles communes, notamment pour l'expérimentation et l'initialisation des communications entre les systèmes de registres et le RIT.

VI. Mise au point et transfert de technologies (Point 6 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

50. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues les 19 et 27 mai, respectivement. Aucun document nouveau n'avait été établi à cet effet. À la 2^e séance, le Président du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT), M. Kishan Kumarsingh, a rendu compte des travaux du GETT¹⁶. Des déclarations ont été faites par les représentants de 13 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres¹⁷, un autre au nom du Groupe composite et un autre au nom de l'AOSIS.

51. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Holger Liptow (Allemagne) et M. William Kojo Agyemang-Bonsu (Ghana). À la 4^e séance, M. Liptow a rendu compte des résultats des consultations tenues dans ce cadre.

52. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions¹⁸ proposé par le Président.

2. Conclusions

53. Le SBSTA, rappelant le paragraphe 2 de la décision 6/CP.10, a arrêté le mandat à confier au GETT, aux fins de la formulation de recommandations visant à promouvoir l'application du cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention. Ce mandat fait l'objet de l'annexe II du présent rapport.

54. Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport du Président du GETT sur les travaux de la septième réunion¹⁹ du Groupe d'experts, qui s'était tenue les 12 et 13 mai 2005 à Bonn (Allemagne). Il a pris note des progrès accomplis dans l'exécution des diverses activités inscrites

¹⁶ Le rapport du Président du GETT sur les travaux de la septième réunion du Groupe d'experts peut être consulté à l'adresse suivante: <http://ttclear.unfccc.int/ttclear/html/EgMeetings.html>.

¹⁷ Les délégations bulgare, croate et roumaine ont appuyé la déclaration faite au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

¹⁸ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.13.

¹⁹ Le rapport du Président du GETT sur les travaux de la septième réunion du Groupe d'experts peut être consulté à l'adresse suivante: <http://ttclear.unfccc.int/ttclear/html/EgMeetings.html>.

au programme de travail du GETT pour 2005 et a encouragé le GETT a persévérer dans cette voie.

55. Le SBSTA a également accueilli avec satisfaction les progrès accomplis par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le cadre de l'analyse préliminaire des résultats des évaluations des besoins en matière de technologie et son intention de collaborer avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) aux fins de ces travaux en vue d'en soumettre les résultats au GETT pour examen à sa huitième réunion (novembre 2005). Le SBSTA a pris acte du soutien continu apporté par l'Initiative technologie et climat (ITC) et a en outre encouragé celle-ci à collaborer plus étroitement avec le PNUD et le PNUE aux fins de l'analyse préliminaire des résultats des évaluations des besoins en matière de technologie.

56. Le SBSTA a pris note du rapport oral du secrétariat sur l'état d'avancement du projet pilote de mise en réseau du système FCCC d'échange d'informations sur les technologies (TT:CLEAR) et des centres nationaux et régionaux d'information sur les technologies. Il a estimé que cette entreprise constituait une démarche constructive dans le sens du raccordement du système TT:CLEAR à des ressources extérieures, notant que le recours accru à d'autres portails bien établis faciliterait les travaux du secrétariat tout en donnant accès à une gamme d'informations et de services plus large.

57. Le SBSTA a également noté que l'atelier de suivi sur les formules novatrices envisageables pour financer la mise au point et le transfert de technologies, prévu en octobre 2005, allait rassembler des représentants de pays développés et de pays en développement, ainsi que des membres de la communauté financière, dans le but d'apprécier la qualité de différentes propositions de projet issues du processus d'évaluation des besoins en matière de technologie. En outre, les travaux de l'atelier aideront, au besoin, à formuler des conseils à l'intention des initiateurs des propositions de projet, autre avancée concrète dans l'exploitation des résultats des évaluations des besoins en matière de technologie. Le SBSTA a prié le secrétariat de l'informer des résultats de l'atelier, à sa vingt-troisième session (décembre 2005).

58. Le SBSTA a noté que le GETT, à sa septième réunion, avait eu un débat constructif sur un document informel établi par ses soins pour lui permettre de cerner et de mieux comprendre les questions qui se posent à propos des technologies détenues par le secteur public et de celles qui sont dans le domaine public²⁰. Il a noté aussi que le GETT reviendrait sur le sujet à sa huitième réunion et envisagerait, en vue d'inscrire éventuellement un point correspondant à son programme de travail pour 2006, de continuer à s'attacher à cerner et à approfondir les questions liées au transfert des technologies détenues par le secteur public et de celles qui sont dans le domaine public. Le SBSTA a invité le GETT à prendre en considération les dispositions figurant à l'alinéa *b* du paragraphe 7 de la décision 4/CP.4 sur cette question.

59. Le SBSTA a noté que le GETT examinerait, à sa huitième réunion, les conclusions du séminaire sur les technologies d'adaptation aux changements climatiques, qui devait se tenir du 14 au 16 juin 2005 à Tobago (Trinité-et-Tobago). Il a noté également que le secrétariat

²⁰ Le rapport du Président du GETT sur les travaux de la septième réunion du Groupe d'experts peut être consulté à l'adresse suivante: <http://ttclear.unfccc.int/ttclear/html/EgMeetings.html>.

établirait un rapport sur les travaux de ce séminaire pour qu'il l'examine à sa vingt-troisième session.

60. Le SBSTA a reconnu combien il importait que le secteur privé participe à un transfert de technologies constructif et effectif. Il a encouragé les Parties à prendre des mesures concrètes pour mobiliser le secteur privé. Il a également noté avec satisfaction que le secteur privé continuait de participer aux activités du GETT.

61. Le SBSTA a constaté par ailleurs que le GETT et le secrétariat avaient déjà une lourde charge de travail à assumer aux fins de l'exécution des activités restantes prévues pour 2005 et des activités proposées pour 2006. Il a pris note avec reconnaissance de l'appui financier et des annonces de contributions des Gouvernements du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Norvège et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Commission européenne et de l'ITC en vue de l'exécution du programme de travail du GETT pour 2005 et a invité les Parties en mesure de le faire à fournir un appui financier pour permettre au GETT d'achever son programme de travail pour 2005.

62. Le SBSTA a rappelé les conclusions qu'il avait adoptées à sa vingt et unième session²¹ et a encouragé le GETT à continuer de se pencher sur les questions liées à la diffusion et au transfert de technologies énergétiques évoluées, plus propres, plus efficaces, plus abordables et plus économiques, notamment de technologies d'exploitation des combustibles fossiles et des sources d'énergie renouvelables, en tenant compte des résultats des évaluations des besoins en matière de technologie.

63. Le SBSTA a invité toutes les Parties en mesure de le faire à fournir au secrétariat des renseignements, destinés à être affichés sur le système TT:CLEAR, sur les programmes/projets communs de recherche-développement qui pourraient être entrepris aux fins du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention.

VII. Politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques» appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Point 7 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

64. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues les 19 et 27 mai, respectivement. Aucun document nouveau n'avait été établi à cet effet, mais le SBSTA a poursuivi l'examen du document FCCC/SBSTA/2004/INF.10. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres²², et un autre au nom de l'AOSIS.

65. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par son Président, avec le concours de M. Norman

²¹ FCCC/SBSTA/2004/13, par. 87.

²² Les délégations bulgare, croate et roumaine ont appuyé la déclaration faite au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

Tremblay (Canada) et de M. Tony SurrIDGE (Afrique du Sud). À la 4^e séance, M. Tremblay a rendu compte des résultats de ces consultations.

66. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions²³ proposé par le Président.

2. Conclusions

67. Le SBSTA a examiné le document FCCC/SBSTA/2004/INF.10, dans lequel étaient présentées les différentes solutions envisageables pour procéder via le Web à la mise en commun de données d'expérience et à l'échange d'informations sur les politiques et les mesures correspondant à de «bonnes pratiques» appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.

68. Le SBSTA s'est réjoui de l'échange d'informations et de vues que les Parties avaient eu au cours de la table ronde intitulée «Application de politiques et de mesures: expérience des Parties visées à l'annexe I», organisée pendant la session. Il a remercié les orateurs et les participants à la table ronde pour leur contribution au succès de cette réunion.

69. Le SBSTA a rappelé que, dans les conclusions adoptées à sa vingtième session, le secrétariat avait été prié d'établir un rapport sur les travaux de la table ronde, pour examen à sa vingt-troisième session (décembre 2005).

70. Le SBSTA est convenu de réfléchir à sa vingt-quatrième session (mai 2006) à de nouvelles initiatives pour faciliter l'échange d'informations et la mise en commun de données d'expérience sur les politiques et les mesures appliquées par les Parties visées à l'annexe I.

VIII. Besoins de recherche aux fins de la Convention

(Point 8 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

71. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues les 19 et 27 mai, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2005/3 et FCCC/SBSTA/2005/MISC.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres²⁴.

72. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de travail coprésidé par M^{me} Maria Paz Cigarán (Pérou) et M. Sergio Castellari (Italie). À la 4^e séance, M^{me} Paz Cigarán a rendu compte des résultats des consultations tenues dans ce cadre.

²³ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.4.

²⁴ Les déclarations bulgare, croate et roumaine ont appuyé la déclaration faite au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

73. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions²⁵ proposé par le Président.

2. Conclusions

74. Le SBSTA a pris note des documents FCCC/SBSTA/2004/MISC.14 et FCCC/SBSTA/2005/MISC.1 dans lesquels étaient consignées les vues des Parties sur les questions mises en évidence au cours de la réunion sur les activités de recherche organisée à sa vingtième session, ainsi que du document FCCC/SBSTA/2005/3, qui faisait la synthèse de ces vues.

75. Le SBSTA s'est félicité des efforts faits par les programmes nationaux, régionaux et internationaux de recherche sur les changements à l'échelle du globe pour aller plus loin dans la promotion et la coordination des recherches destinées à répondre aux besoins de la Convention et les a invités à fournir périodiquement des mises à jour sur leurs activités scientifiques. À ce propos, il a aussi pris note avec satisfaction de la mise en place du Partenariat pour l'étude scientifique du système terrestre par le Programme international géosphère-biosphère, le Programme international sur les dimensions humaines des changements de l'environnement planétaire, le Programme mondial de recherche sur le climat et DIVERSITAS, ainsi que des efforts de ces programmes et des institutions et réseaux régionaux, notamment, mais pas exclusivement, du réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements à l'échelle du globe et de l'Institut interaméricain de recherche sur les changements à l'échelle du globe.

76. Le SBSTA a par ailleurs salué l'adoption, au troisième Sommet sur l'observation de la Terre, en février 2005, du Plan d'exécution décennal pour la mise en place du Système des systèmes mondiaux d'observation de la Terre, considérant qu'il s'agissait là d'un progrès important en matière d'observation systématique, qui contribuerait au renforcement de la recherche sur les changements climatiques, et s'est félicité de la contribution que le Système mondial d'observation du climat (SMOC) continuait d'apporter à ce processus.

77. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, le 15 janvier 2006 au plus tard, des renseignements sur les besoins et les priorités recensés en matière de recherche aux fins de la Convention, notamment sur le renforcement des capacités dont les pays en développement disposent pour contribuer et participer à la recherche sur les changements climatiques.

78. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir un rapport de synthèse sur les besoins et les priorités en matière de recherche aux fins de la Convention, tels qu'ils ressortaient des documents FCCC/SBSTA/2002/INF.17 et FCCC/SBSTA/2005/3, des renseignements visés au paragraphe 77 ci-dessus communiqués par les Parties, des communications nationales et du troisième rapport d'évaluation du GIEC, et de mettre ce rapport de synthèse à la disposition des Parties et des programmes régionaux et internationaux de recherche sur les changements climatiques compétents avant sa vingt-quatrième session (mai 2006).

79. Le SBSTA est convenu d'examiner le rapport de synthèse mentionné ci-dessus au paragraphe 78 à sa vingt-quatrième session.

²⁵ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.6.

80. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser en marge de sa vingt-quatrième session une réunion spéciale, dans le but de lui permettre de mieux communiquer avec les organismes de recherche sur les changements climatiques. Il lui a demandé d'inviter les Parties et les programmes et organismes de recherche compétents en la matière à participer à cette réunion, afin de renseigner les participants sur les activités qu'ils mènent pour répondre aux besoins de recherche de la Convention, et notamment faire en sorte que les pays en développement participent davantage aux travaux de recherche sur l'évolution du climat.
81. Le SBSTA a souligné la nécessité de continuer à œuvrer au renforcement des capacités de recherche des pays en développement et, partant, de leur contribution aux travaux de recherche sur les changements climatiques aux niveaux national, régional et international. Il s'est félicité des activités entreprises par les gouvernements, notamment dans le cadre bilatéral, et par les organismes en vue d'accroître la contribution des experts des pays en développement à la recherche internationale sur les changements climatiques, et a appelé à la poursuite de ces efforts.
82. Le SBSTA a noté qu'une meilleure connaissance scientifique des changements climatiques pouvait faciliter la mise au point de technologies d'atténuation et d'adaptation, dont il s'occupait dans le cadre de l'examen des questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies et au titre d'autres dispositions de la Convention.
83. Le SBSTA a décidé de recommander à la Conférence des Parties un projet de décision sur les besoins de recherche aux fins de la Convention²⁶ pour adoption à sa onzième session (décembre 2005).

IX. Coopération avec les organisations internationales compétentes
(Point 9 de l'ordre du jour)

A. Rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sur la protection de la couche d'ozone et du système climatique mondial: questions relatives aux hydrofluorocarbones et aux hydrocarbures perfluorés
(Point 9 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

84. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 4^e séances, tenues les 19 et 27 mai, respectivement. Aucun document nouveau n'avait été établi à cet effet. Toutefois, le GIEC a fait distribuer à chaque délégation des exemplaires imprimés du résumé à l'intention des décideurs du rapport spécial GIEC/GETE (voir plus haut le paragraphe 3). En outre, le GIEC avait réuni dans un CD-ROM le résumé à l'intention des décideurs, la version finale non révisée du rapport présentée aux gouvernements pour examen ainsi que la liste des questions à développer dans le résumé technique et le corps du rapport afin que l'un et l'autre concordent bien avec le résumé à l'intention des décideurs tel qu'il avait été approuvé. Des déclarations ont été faites par les représentants de huit Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses

²⁶ FCCC/SBSTA/2005/L.6/Add.1. Pour le texte définitif, voir le document FCCC/SBSTA/2005/4/Add.1, p. 42.

États membres²⁷, et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Des déclarations ont été faites également par les représentants du GIEC et de deux organisations non gouvernementales. En outre, le représentant du GIEC a brièvement exposé les principales conclusions du rapport spécial²⁸.

85. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Darren Goetze (Canada). À la 4^e séance, M. Goetze a rendu compte des résultats des consultations tenues dans ce cadre.

86. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions²⁹ proposé par le Président.

2. Conclusions

87. Le SBSTA a exprimé sa gratitude au GIEC et au GETE relevant du Protocole de Montréal pour l'achèvement du rapport spécial GIEC/GETE³⁰, dont il a noté avec satisfaction la qualité.

88. Le SBSTA a noté que le rapport spécial GIEC/GETE:

a) Offrait une évaluation approfondie et équilibrée des effets des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ainsi que des hydrofluorocarbones et des hydrocarbures perfluorés utilisés pour les remplacer sur le système climatique mondial et sur la couche d'ozone;

b) Fournissait d'utiles renseignements sur les hydrocarbures halogénés, l'appauvrissement de la couche d'ozone et les changements climatiques, sur la production, les stocks et les émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone et des substances de remplacement ainsi que sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre par divers moyens – meilleur confinement des substances, diminution de la concentration des substances dans les produits, récupération et recyclage ou destruction des substances en fin de cycle, développement de l'utilisation de substances de remplacement dont le potentiel de réchauffement de la planète est réduit ou négligeable et recours accru à des technologies radicalement nouvelles.

89. Le SBSTA a encouragé les Parties à tenir compte des renseignements fournis dans le rapport spécial du GIEC/GETE pour définir et mettre en application leur stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques.

²⁷ Les délégations bulgare, croate et roumaine ont appuyé la déclaration faite au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

²⁸ Ces exposés peuvent être consultés sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante: http://unfccc.int/methods_and_science/other_methodological_issues/items/2311.php.

²⁹ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.8.

³⁰ Ce rapport avait été établi à la demande de la Conférence des Parties (décision 12/CP.8).

90. Le SBSTA a rappelé la décision 12/CP.8, dans laquelle la Conférence des Parties avait encouragé les Parties à s'employer à poursuivre les travaux de recherche-développement sur les technologies qui permettent de préserver la couche d'ozone tout en servant les objectifs du Protocole de Montréal et de la Convention, et a noté qu'il demeurerait nécessaire d'entreprendre des activités de recherche et des campagnes de mesure et d'observation systématique au sujet de la couche d'ozone, du système climatique mondial et de leurs possibles interactions.

91. Le SBSTA souhaiterait que le secrétariat de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et du Protocole de Montréal se rapportant à cette convention lui communique, le cas échéant, des informations sur l'examen du rapport spécial du GIEC/GETE par la Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour sa vingt-quatrième session (mai 2006).

92. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, le 13 février 2006 au plus tard, leurs vues sur les éléments du rapport spécial du GIEC/GETE qui se rapportent à l'objectif de la Convention. Il a prié le secrétariat de rassembler les vues communiquées par les Parties dans un document de la série MISC., qu'il examinerait à sa vingt-quatrième session en vue d'achever l'examen de ce point de l'ordre du jour.

**B. Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du
Programme d'action pour le développement durable des petits
États insulaires en développement
(Point 9 b) de l'ordre du jour**

93. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1^{re} séance, le 19 mai, et à ses 4^e et 5^e séances, le 27 mai. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2005/INF.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de 12 Parties, dont un a parlé au nom de l'AOSIS, un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres³¹.

94. À sa 1^{re} séance, le SBSTA a prié son Président de rédiger un projet de conclusions sur la question avec le concours du secrétariat.

95. À la 5^e séance, le Président a informé les Parties qu'il n'avait pas été possible de parvenir à un accord sur les conclusions à adopter sur cette question.

C. Rapports du secrétariat du Système mondial d'observation du climat

1. Délibérations

96. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 4^e séances, tenues les 19 et 27 mai, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2005/MISC.5. Un représentant du Système mondial d'observation du climat (SMOC) a rendu compte oralement des activités concernant les systèmes mondiaux d'observation pour l'étude du climat menées pendant l'intersession conformément aux conclusions adoptées par le SBSTA à sa vingtième session et

³¹ Les délégations bulgare, croate et roumaine ont appuyé la déclaration faite au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

à la décision 5/CP.10. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres³².

97. À sa 1^{re} séance, le SBSTA a prié son Président de rédiger un projet de conclusions sur la question avec le concours du secrétariat.

98. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions³³ proposé par le Président.

99. À la même séance, la représentante de l'Argentine a fait une déclaration à propos du document FCCC/SBSTA/2005/MISC.5. Elle a dit que selon les cartes figurant dans ce document, il se pourrait que des flotteurs Argo aient dérivé dans la zone économique exclusive de l'Argentine. Ce type d'activité était régi par la partie XIII de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. L'Argentine demandait instamment à tout État responsable de ces flotteurs ainsi qu'aux États dont relevaient les organismes scientifiques compétents de lui adresser, dans les meilleurs délais, et comme prévu par les accords internationaux, en particulier la résolution XX-6 adoptée par l'Assemblée de la Commission océanographique intergouvernementale à sa vingtième session, une communication sur la question, en précisant notamment le nombre de flotteurs, leur position et le type ou les types de données recueillies.

2. Conclusions

100. Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport sur les progrès accomplis en vue de la mise en place du système initial d'observations océaniques pour l'étude du climat, établi par le secrétariat du Système mondial d'observation des océans de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en coopération avec le SMOC, et présenté dans le document FCCC/SBSTA/2005/MISC.5.

101. Le SBSTA a accueilli également avec intérêt le rapport final sur l'analyse des problèmes d'échange de données dans les réseaux mondiaux d'observation de l'atmosphère et du cycle hydrologique³⁴ établis par le secrétariat du SMOC en concertation avec l'Organisation météorologique mondiale.

102. Le SBSTA est convenu d'examiner les rapports mentionnés ci-dessus aux paragraphes 100 et 101 dans le cadre de l'examen du *Plan d'exécution pour la mise en place du Système mondial d'observation pour l'étude du climat à l'appui de la Convention* à sa vingt-troisième session (décembre 2005). Il a invité les Parties à communiquer leurs vues sur ces rapports au secrétariat le 15 septembre 2005 au plus tard et a prié le secrétariat de rassembler celles-ci dans un document de la série MISC.

³² Les délégations bulgare, croate et roumaine ont appuyé la déclaration faite au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

³³ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.9.

³⁴ Disponible sous la cote WMO/DT 1255 GCOS96 à l'adresse suivante:
<http://www.wmo.int/web/gcos/gcoshome.html>.

X. Questions diverses
(Point 10 de l'ordre du jour)

**A. Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2
du Protocole de Kyoto**
(Point 10 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

103. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 4^e séances, tenues les 19 et 27 mai, respectivement. Aucun document nouveau n'avait été établi à cet effet. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres³⁵.

104. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par son Président. À la 4^e séance, le Président du SBSTA a rendu compte des résultats de ses consultations.

105. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions³⁶ proposé par le Président.

2. Conclusions

106. Le SBSTA n'a pas achevé l'examen des questions relevant du point 10 a) de l'ordre du jour. Il est convenu de poursuivre cet examen à sa vingt-troisième session (décembre 2005).

B. Autres questions
(Point 10 b) de l'ordre du jour)

107. Aucune autre question n'a été soulevée ni examinée.

XI. Rapport de la session
(Point 11 de l'ordre du jour)

108. À sa 5^e séance, le 27 mai, le SBSTA a examiné le projet de rapport de sa vingt-deuxième session (FCCC/SBSTA/2005/L.1). À la même séance, sur proposition du Président, il a autorisé le Rapporteur a achevé, avec le concours du secrétariat, l'élaboration du rapport suivant les indications données par le Président.

³⁵ Les délégations bulgare, croate et roumaine ont appuyé la déclaration faite au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

³⁶ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.5.

109. À la même séance, la Secrétaire exécutive a fait savoir au SBSTA que pour donner suite aux décisions et conclusions adoptées à la vingt-deuxième session, un montant de l'ordre de 130 000 dollars des États-Unis serait nécessaire, en sus des ressources prévues au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires dans la décision 16/CP.9, alors même qu'il manquait encore 6,8 millions de dollars des États-Unis pour financer une partie des activités inscrites au budget de l'exercice biennal 2004-2005 et que le Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention était presque vide.

110. La Secrétaire exécutive a fait savoir également au SBSTA que, selon une première estimation des éléments susceptibles de figurer à l'ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du SBSTA (décembre 2005), celui-ci pourrait compter jusqu'à 12 points. Vu le peu de temps dont le SBSTA disposerait à cette session et le programme de travail très chargé qui attendait les délégations à la onzième session de la Conférence des Parties et à la première session de la COP/MOP, elle a préconisé une certaine souplesse dans l'organisation des travaux. Ainsi, certaines des questions inscrites à l'ordre du jour, aussi importantes fussent-elles, n'appelaient peut-être pas l'adoption de mesures particulières à la vingt-troisième session et il n'y avait donc peut-être pas lieu de leur consacrer autant de temps qu'à d'autres.

XII. Clôture de la session

111. Avant de prononcer la clôture de la session, le Président a remercié les délégations, les Présidents des groupes de contact et les participants qui s'étaient employés à faciliter les consultations informelles de leur contribution.

Annexe I

**Projet de texte à examiner à la vingt-troisième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)
(Programme de travail du SBSTA sur les incidences des changements climatiques, ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements)**

L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique a décidé¹ d'examiner plus avant et d'affiner le projet de décision ci-après et son annexe à sa vingt-troisième session (décembre 2005).

[Projet de décision -/CP.11

Programme de travail de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les incidences des changements climatiques, ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

La Conférence des Parties,

Rappelant sa décision 1/CP.10,

Notant que l'adaptation aux effets néfastes inévitables des changements climatiques est importante pour toutes les Parties, notamment pour celles visées aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention,

Soulignant que ce programme de travail devrait être entrepris à la lumière du mandat de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique tel qu'il est défini à l'article 9 de la Convention,

Notant que les connaissances scientifiques concernant les mesures d'adaptation et l'expérience pratique acquise à cet égard ne cessent d'évoluer,

Ayant examiné les recommandations formulées par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique à sa vingt-troisième session,

- 1. Adopte le programme de travail quinquennal de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les incidences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements qui figure à l'annexe de la présente décision;*
- 2. Prie l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique d'étudier si un aménagement du programme de travail s'impose à la lumière des derniers résultats des travaux scientifiques présentés dans le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et d'autres faits nouveaux pertinents, lorsqu'il envisagera les conséquences à tirer des conclusions du rapport;*
- 3. Prie l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de faire le point sur l'état d'avancement du programme de travail et d'étudier les aménagements qui pourraient être recommandés à la Conférence des Parties à sa quatorzième session (décembre 2008).]*

¹ FCCC/SBSTA/2005/L.14, annexe.

ANNEXE

Le programme de travail de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les incidences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements**I. Objectifs**

1. [L'objectif général du présent programme de travail est d'aider [toutes] les Parties [, en particulier [les plus] [celles qui sont] vulnérables, à [bien cerner] [les éléments scientifiques, techniques et socioéconomiques sur lesquels il faut s'appuyer pour étudier et prendre des] [les] initiatives et mesures [d'adaptation] pratiques aux niveaux international, régional, national et local [et] [prendre les décisions qui s'imposent en toute connaissance de cause] afin de [réagir face] [aux] [comprendre] [les] risques, [aux] [les] incidences et [à] la vulnérabilité [à court terme et à long terme] [actuels et futurs] [liés aux] [changements] climatiques [et aux mesures de riposte] et [les mesures d'adaptation] [et] [d'y faire face] [sur des bases scientifiques, techniques et socioéconomiques solides et en tenant compte [des paragraphes pertinents] de la décision 1/CP.10.]]

II. Cahier des charges

2. [Le programme de travail sera centré sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements [et tiendra compte de la décision 1/CP.10 pour traiter], [et traitera] les questions suivantes: méthodologies, données et modélisation, [adaptation et] évaluations de la vulnérabilité; planification, mesures et initiatives aux fins de l'adaptation et intégration dans le processus de développement durable, à la lumière du mandat du SBSTA tel qu'il est défini à l'article 9 de la Convention.]

3. [L'examen des questions visées au paragraphe 2 ci-dessus devrait [être entrepris en] [tenir compte des priorités et des besoins régionaux et nationaux en] [faire appel] [faisant appel] avec souplesse à toute une série de démarches thématiques, sectorielles, relatives à la gestion des risques, [intégrées], [relatives aux moyens de subsistance] et autres [qui permettent de répondre aux besoins d'adaptation à court terme et à long terme] et [prendre en compte] [en prenant en compte] l'évolution des connaissances scientifiques, techniques et socioéconomiques [et] en tirant parti du savoir disponible au niveau local.]

4. [Le programme de travail devrait permettre de fournir en temps utile à la Conférence des Parties et, s'il y a lieu, au SBI des renseignements et des avis sur les questions relatives aux aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements notamment aux fins de l'étude des besoins de renforcement des capacités, de diversification économique et d'aide financière. Il devrait également prévoir le partage de l'information entre toutes les Parties et avec les organisations compétentes afin de promouvoir la coopération, d'éviter les doubles emplois et de tirer dûment parti des complémentarités.]

4 bis. [Le programme de travail devrait prévoir le partage de l'information entre toutes les Parties et avec les organisations compétentes afin de promouvoir la coopération, d'éviter les doubles emplois et de tirer dûment parti des complémentarités.]

III. Processus et activités

5. Au cours de la première [année] [étape] du programme de travail, [il s'agira de dresser] [on dressera] un bilan complet [des connaissances, activités et applications se rapportant aux questions visées au paragraphe 2] [afin de cerner:

a) Les expériences qui ont été faites concrètement en matière d'adaptation, les enseignements qui en ont été tirés et les meilleures pratiques qui s'en dégagent;

b) Les connaissances acquises, les activités en cours, les intervenants et les mécanismes d'exécution existants; [et]

c) [Les lacunes, les problèmes et les besoins;

d) Les possibilités qui s'offrent et les solutions envisageables.]]

6. [Pour dresser ce bilan on s'appuiera sur les informations pertinentes, notamment sur les renseignements détaillés communiqués par les Parties au sujet des activités correspondantes, sur les communications nationales, sur les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), sur les résultats des ateliers de session déjà organisés, sur les rapports d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ainsi que sur les autres contributions du GIEC et des organisations internationales, régionales et autres compétentes et on fera appel également à d'autres sources pertinentes. [Les experts et les organismes compétents, notamment ceux de collectivités qui interviennent au niveau sectoriel et qui s'occupent de la gestion des risques de catastrophe, devraient être associés à ce processus.]]

7. [Ce bilan sera entrepris d'ici au (*date*) ... et par [un groupe spécial d'experts] (*nom de l'entité*), qui sera chargée ... (*tâche à accomplir*). [Les conclusions de ce bilan seront communiquées au SBSTA à sa vingtième session.]]

8. [[Pendant que ce bilan sera dressé,] [Une fois ce bilan dressé,] des modalités appropriées seront [définies et] appliquées pour [informer toutes les Parties des conclusions du bilan] [qui sont susceptibles d'] aider à atteindre l'objectif du programme de travail arrêté d'un commun accord [et énoncé au paragraphe 1] [avec notamment la création d'un groupe spécial d'experts.]]

9. [Un processus de suivi sera mis en place dans le but d'étoffer le programme de travail, et notamment de cerner:

a) [Les lacunes, les problèmes et les besoins;

b) Les possibilités qui s'offrent et les solutions envisageables, et]

c) Les activités supplémentaires à entreprendre dans le cadre du programme de travail.]

10. [Ce processus débutera d'ici au (*date*) ... et par (*nom de l'entité*) [et un groupe spécial d'experts.]]

IV. [EXAMEN

11. Un examen du présent programme de travail sera entrepris sur la base des conclusions du quatrième rapport d'évaluation du GIEC, qui sera disponible en 2007.]

Annexe II

Mandat à confier au Groupe d'experts du transfert de technologies aux fins de la formulation de recommandations visant à promouvoir l'application du cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention

Rappel des faits et mission assignée au Groupe d'experts

1. Par sa décision 6/CP.10, la Conférence des Parties a demandé au Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) de formuler des recommandations en vue de promouvoir l'application du cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention avant la vingt-quatrième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) (mai 2006). Les recommandations formulées par le GETT seront également utiles pour l'examen dont cet organe fera l'objet à la douzième session de la Conférence des Parties (novembre 2006), conformément à la décision 4/CP.7.
2. Dans le cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention a été défini un ensemble d'activités en matière de transfert de technologies correspondant aux cinq thèmes principaux exposés dans l'annexe de la décision 4/CP.7, à savoir: détermination et évaluation des besoins en matière de technologie, information technologique, création d'un environnement propice, renforcement des capacités et mécanismes relatifs au transfert de technologies.

Tâches

3. Il est demandé au GETT:
 - a) De faire le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités définies au titre de chacun des thèmes principaux du cadre et d'évaluer l'efficacité de cette mise en œuvre;
 - b) De mettre en évidence les lacunes et les obstacles et de suggérer des moyens de faciliter et de promouvoir davantage l'application du cadre;
 - c) De déterminer comment promouvoir en pratique l'instauration de partenariats publics et/ou privés novateurs et la coopération avec le secteur privé et de réfléchir aux mesures concrètes que les pouvoirs publics, les milieux d'affaires et les milieux universitaires pourraient prendre pour permettre une participation effective du secteur privé;
 - d) D'étudier les moyens de renforcer la coopération avec les conventions et les processus intergouvernementaux pertinents;
 - e) De réfléchir aux stratégies possibles à moyen et à long terme pour promouvoir l'application du cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention, notamment les questions liées à la planification à moyen et à long terme des travaux du GETT;

f) D'étudier les moyens de promouvoir une recherche-développement concertée sur les technologies d'atténuation et d'adaptation entre les Parties visées à l'annexe II de la Convention et les Parties non visées à l'annexe I de la Convention;

g) De recommander une éventuelle révision des thèmes principaux du cadre existant en fonction des résultats des travaux décrits ci-dessus.

Organisation des travaux

4. Le GETT inscrira cette activité à son programme de travail pour 2005 et 2006 en vue de présenter ses recommandations dans un rapport qui sera soumis au SBSTA pour examen à sa vingt-quatrième session (mai 2006). Le secrétariat facilitera les travaux du Groupe d'experts sur cette question.

Annexe III

**Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
était saisi à sa vingt-deuxième session**

Documents établis pour la session

FCCC/SBSTA/2005/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/2005/2	Achèvement de l'élaboration des directives techniques concernant les méthodes de calcul des ajustements à opérer au titre du paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2005/3	Synthèse des vues communiquées par les Parties sur les questions mises en évidence au cours de la réunion sur les activités de recherche organisée dans le cadre de la vingtième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2005/INF.1	International Meeting to Review the Implementation of the Programme of Action for the Sustainable Development of Small Islands Developing States. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2005/INF.2	Information on greenhouse gas emissions from international aviation and maritime transport. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2005/INF.3	Checks to be performed by the international transaction log. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2005/INF.4	Report on the intersessional consultations on registry systems. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2005/MISC.1	Additional views on issues from the research event at the twentieth session of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2005/MISC.2 and Add.1-2	Views on the organization of the in-session workshop on mitigation. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2005/MISC.3 and Add.1	Views on the five-year programme of work of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice on the scientific, technical and socio-economic aspects of impacts of, and vulnerability and adaptation to, climate change. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2005/MISC.4	Compilation of data on emissions from international aviation. Submission from the International Civil Aviation Organization

- FCCC/SBSTA/2005/MISC.5 Report on progress with the initial ocean climate observing system. Submission from the Global Climate Observing System secretariat
- FCCC/SBSTA/2005/MISC.6 Methodological issues relating to emissions from fuel used for international aviation and maritime transport. Submissions from Parties
- FCCC/TP/2005/1 Issues arising from the implementation of potential project activities under the clean development mechanism: the case of incineration of HFC-23 waste streams from HCFC-22 production. Technical paper
- FCCC/SBSTA/2005/L.1 Projet de rapport de la vingt-deuxième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/SBSTA/2005/L.2 Directives techniques concernant les méthodes de calcul des ajustements à opérer au titre du paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2005/L.2/Add.1 Directives techniques concernant les méthodes de calcul des ajustements à opérer au titre du paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/SBSTA/2005/L.3 Conséquences de l'exécution d'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre, évoquées dans la décision 12/CP.10. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2005/L.4 Politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques» appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2005/L.5 Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2005/L.6 Besoins de recherche aux fins de la Convention. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2005/L.6/Add.1 Besoins de recherche aux fins de la Convention. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/SBSTA/2005/L.7 Systèmes de registres à mettre en place au titre du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président

- FCCC/SBSTA/2005/L.8 Rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sur la protection de la couche d'ozone et du système climatique mondial: questions relatives aux hydrofluorocarbones et aux hydrocarbures perfluorés. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2005/L.9 Rapports du secrétariat du Système mondial d'observation du climat. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2005/L.10 L'atténuation des changements climatiques: aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2005/L.11/ Rev.1 Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux. Version révisée du projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2005/L.12 Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2005/L.13 Mise au point et transfert de technologies. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2005/L.14 Les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements: aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques. Projet de conclusions proposé par le Président

Autres documents disponibles

- FCCC/CP/2004/10 et Add.1 et 2 Rapport de la dixième session de la Conférence des Parties, tenue à Buenos Aires du 6 au 18 décembre 2004
- FCCC/SBSTA/2004/13 Rapport de la vingt et unième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Buenos Aires du 6 au 14 décembre 2004
- FCCC/SBSTA/2004/INF.10 Options for approaches to sharing experience and exchanging information on «good practices» in policies and measures. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/MISC.14 Views on issues from the research event at the twentieth session of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice. Submissions from Parties